

Troisvierges, le 18 mars 2022

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 18 mars 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux au bâtiment à 6, rue Staedtgen à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Le tronçon de rue à hauteur de « 6, rue Staedtgen » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci à partir de lundi, 21 mars 2022 jusqu'à mercredi, 21 septembre 2022, inclus.**
- **Trottoir fermé à hauteur de « 6, rue Staedtgen » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, à partir de lundi, 21 mars 2022 jusqu'à mercredi, 21 septembre 2022, inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



le secrétaire

Enlever le 22.09.2022